

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 10 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DJS 284-3 Subvention (200 000 euros) et convention avec le CO FRANCE 2017 pour l'accueil à Paris des championnats du monde seniors de lutte 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de conclure une convention avec le CO FRANCE 2017 pour l'accueil à Paris des championnats du monde seniors de lutte 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention avec le CO FRANCE 2017 pour l'accueil à Paris des championnats du monde seniors de lutte 2017, ci-annexée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec le CO FRANCE 2017 pour l'accueil à Paris des championnats du monde seniors de lutte 2017.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 200 000 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 415, ligne VF88005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, ou exercices suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO